



MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 487-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le Règlement n° 487-2024 modifiant le règlement 481-2023 – calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2024 et date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion : 14 mai 2024
Dépôt du règlement : 14 mai 2024
Adoption : 11 juin 2024
Entrée en vigueur : 14 juin 2024

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur le 14 juin 2024.

Fait à Sainte-Adèle, le 14 juin 2024.

Mylène Perrier,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Caroline Aubertin soussigné(e), de la Municipalité de
Piedmont certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut,
en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 2 juillet, entre 9 h et 16 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2/07/2024